

Accueil

Commission

Secrétariat Général

Cadre Organisationnel

Textes

victimes

Partenaires

Nous contacter

Mme DIARRA
PRIMATURE
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

ORDONNANCE N°2014-003 /P-RM DU 15 JAN. 2014
PORTANT CREATION DE LA COMMISSION VERITE, JUSTICE ET
RECONCILIATION

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;
Vu la Loi N°2013-032 du 31 Octobre 2013 autorisant le Gouvernement à prendre certaines mesures par ordonnance ;
Vu le Décret N°2013-720/P-RM du 05 septembre 2013 portant nomination du Premier ministre ;
Vu le Décret N°2013-721/P-RM du 08 septembre 2013 portant nomination des membres du Gouvernement ;
La Cour suprême entendue ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

CHAPITRE I : DE LA CREATION ET DES MISSIONS

Article 1^{er} : Il est créé, pour une durée de trois (3) ans, une Commission Vérité, Justice et Réconciliation en séségé C.V.J.R.

Article 2 : La Commission Vérité, Justice et Réconciliation a pour mission de contribuer à l'instauration d'un paix durable à travers la recherche de la vérité, la réconciliation et la consolidation de l'unité nationale et des valeurs démocratiques.

A ce titre, elle est chargée de :

- enquêter sur les cas de violations graves des droits de l'homme individuelles et/ou collectives commises dans le pays et, spécifiquement celles commises à l'égard des femmes et des enfants ;

Mme DIARRA
PRIMATURE
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

DECRET N°2015-0661 /P-RM DU 20 OCT. 2015
PORTANT NOMINATION DE VICE-PRESIDENTS DE LA COMMISSION
VERITE, JUSTICE ET RECONCILIATION

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;
Vu l'Ordonnance n°2014-003/P-RM du 15 janvier 2014 portant création de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation ;
Vu le Décret n°2014-0013/P-RM du 15 janvier 2014 portant organisation et modalités de fonctionnement de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation ;
Vu le Décret n°2015-0249/P-RM du 09 avril 2015 fixant les avantages accordés aux membres de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation ;
Vu le Décret n°2015-0063/P-RM du 08 janvier 2015 portant nomination du Premier ministre ;
Vu le Décret n°2015-0660/P-RM du 24 septembre 2015 portant nomination des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommés Vice-présidents de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation les personnes ci-après :

1^{er} Vice-président :

- Madame Ninn Oualet INTALLOU, Gestionnaire de société ;

2^{ème} Vice-président :

- Monsieur El Hadji Sidi KONAKE, Retraité.

Mme DIARRA
PRIMATURE
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

DECRET N°2014-0013 /P-RM DU 15 JAN. 2014
FIXANT L'ORGANISATION ET LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT
DE LA COMMISSION VERITE, JUSTICE ET RECONCILIATION

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;
Vu l'Ordonnance N° /P-RM du 2013 portant création de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation ;
Vu le Décret N°2013-720/P-RM du 05 septembre 2013 portant nomination du Premier ministre ;

STRATÉGIE D'INTERVENTION

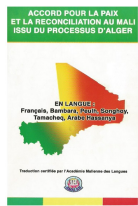
2016-2018



PLAN D'ACTIONS



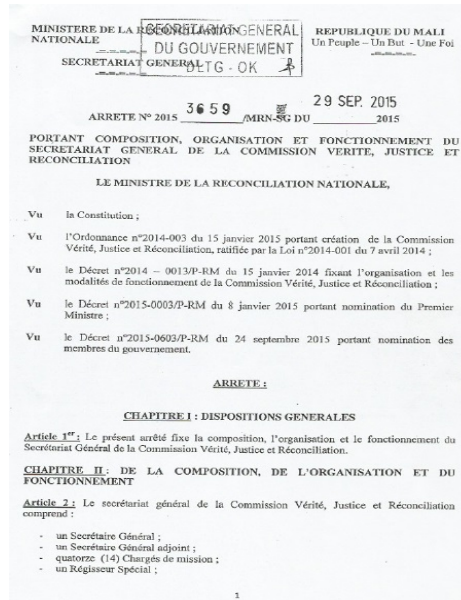
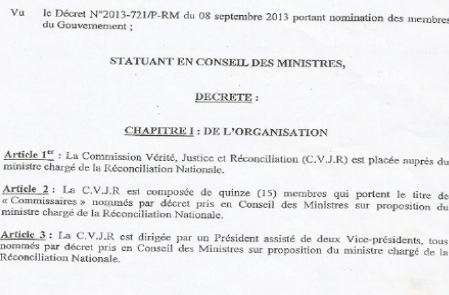
ACCORD POUR LA PAIX



MANUELS DE PROCÉDURES



Partager !



Commission, Vérité, Justice et Réconciliation

Plan du site Email: infocvjrmail@gmail.com Tel: 00223 20232725 Koulouba, Bamako, ML © 2019. CVJR MALI. All Rights Reserved.